



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lourdes, le 25 mai 2022

## CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous informe de la réunion du Conseil municipal :

le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 à 18 h 30,

Palais des congrès  
Avenue du Maréchal Foch  
65100 LOURDES

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour relatif à cette séance.

Il est fait application de règles dérogatoires concernant l'organisation de cette séance afin de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation physique, prévues par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10 IV). Le caractère public de la séance sera par ailleurs réputé satisfait dès lors que les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Veillez noter que le passe vaccinal ne sera pas exigé pour participer ou assister à la séance du Conseil municipal.

Enfin, en vertu du décret n°2022-247 du 25 février 2022 modifiant le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, il n'y a plus de jauge à respecter pour l'accueil du public.

La séance sera rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/Villedelourdes>



~~Le Maire,~~

~~Thierry LAVIT~~

Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE  
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - [www.lourdes.fr](http://www.lourdes.fr)



# CONSEIL MUNICIPAL DU 1 JUIN 2022

## ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 12 avril 2022

### I - DECISIONS DU MAIRE

1 - Décisions du Maire

### II - ADMINISTRATION GENERALE

2 - Modification statutaire de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) : ajout des compétences "aménagement de stationnements vélos sécurisés inscrits au Schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC)" et "aménagement d'itinéraires cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères inscrits au niveau 1 du Schéma directeur Vélo"

### III - FINANCES

3 - Tarifs 2022 : additif - modifications

4 - Convention de mécénat entre l'association Le Toit du chœur et la ville de Lourdes pour le financement d'une partie des travaux de réhabilitation du chœur de l'Eglise paroissiale du Sacré-Coeur de Lourdes

5 - Subvention à l'Union départementale des associations familiales (UDAF) pour la préfiguration de la Maison du travail saisonnier de Lourdes et ses vallées

6 - Association départementale des déportés, internés, résistants et patriotes des Hautes-Pyrénées (ADIRP) : subvention de fonctionnement

### IV - CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

7 - Approbation du rapport d'activités 2021 de l'Office de tourisme

8 - Approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'Office de tourisme

9 - Fêtes de Lourdes 2022 : Règlement général des Casetas

10 - Festival de l'Offrande musicale : subvention exceptionnelle à l'association Musique et solidarités en Hautes-Pyrénées

### V - TRAVAUX / URBANISME

11 - Plan Façades : Modification du règlement d'intervention financière

### VI - AFFAIRES JURIDIQUES

12 - Banc de la Grotte n° 57 : demande d'autorisation de mise en location-gérance

### VII - PERSONNEL

13 - Création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville de Lourdes et son Centre Communal d'Action Sociale

- 14 - Comité social territorial (CST) : Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme
- 15 - Création de deux emplois pour accroissement temporaire d'activité
- 16 - Tableau théorique des effectifs 2022 - Modifications



Le Maire,

Thierry LAVIT